

Guide du Remboursement 2.0 ... Windows et compagnie !!!

Une action du groupe Détaxe : l'AFUL (Association Francophone des Utilisateurs de Linux et des Logiciels Libres) , l'April , l'UFC-QueChoisir et la CLCV (L'association de consommateur française Consommation, Logement et Cadre de Vie.) nous propose un "Guide du remboursement de Windows"

Quasiment tous les ordinateurs et plus particulièrement les portables, ainsi de nombreux périphériques sont vendus avec des logiciels dont le prix – bien que jamais mentionné – représente 20 à 25% du prix total.

Le Code de la consommation interdit pourtant explicitement de lier la vente de bien (le matériel) et de prestations de services (les licences des logiciels).

[blockquote]Ce guide est destiné à toute personne qui, venant d'acquérir (ou prévoyant d'acquérir) un ordinateur avec des logiciels pré-installés dont il n'aura pas l'usage, souhaite obtenir leur remboursement à des conditions acceptables.

Pour les rares termes techniques utilisés dans ce guide, un petit glossaire est à votre disposition.

Remarque importante : ce guide est conçu pour aider à obtenir le remboursement du système d'exploitation (Windows, MacOS,...), et avec lui de l'ensemble des logiciels pré-installés. Mais les principes qu'il expose sont valables pour toute demande portant sur une partie seulement de ces logiciels (ex : Works OEM) payants ou supposés tels. [/blockquote]
Découvrir ce guide www.racketiciel.info

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le jeudi 27 mars 2008

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/8285-guide-remboursement-2-windows-compagnie.html>